NOTE D'INFORMATION

FCP EMERGENCE SERENITE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
VALORIS MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas NETTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25029 en date du 28/02/2025.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

OTI Fr En

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **VALORIS MANAGEMENT** sise à **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca** représentée par **Monsieur Mostafa HASSANI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Mostafa Hassani

VALORIS MANAGEMENT
Angle route El-jadida & Rue Abou Dabi, Oasis
Tél : 05 22 92 68 80
Fax : 05 22 99 61 46

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FCP EMERGENCE SERENITE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000037475**
- Date et référence de l'agrément : **31/08/2022, GP22129**
- Date de création : **11/06/2010**
- Siège social : **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er Janvier** au **31 Décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000,00** Dirhams
- Etablissement de gestion : **VALORIS MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **CDG Capital** représenté par **Monsieur Adel EL AROUSSI** en sa qualité de **Directeur Pôle Services Aux Investisseurs** et par **Monsieur Anas SEDRATI** en sa qualité de **Directeur Services Bancaires et relation clientèle.**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Adresse	Téléphone
VALORIS GROUP	Youssef JAIDI	Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca	0522926880
VALORIS MANAGEMENT	MOSTAFA HASSANI	Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca	0522926880

- Commissaire aux comptes : **EL JERARI Audit et Conseil** représenté par **Mohamed EL JERARI.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

En

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations « OMLT ».**
- Sensibilité min : **3**
- Sensibilité max : **7**
- Indice de référence : **L'indice de référence est composé de 50% MBI MT et 50% MBI MLT (calculé par BMCE Capital).**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs un outil de placement procurant un rendement supérieur à celui de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis par l'Etat Marocain et en titres de créances jouissant de la garantie de l'Etat Marocain. Le FCP pourra également investir à hauteur de 10% de son actif net en actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, titres d'OPCVM, titres d'OPCC et en titres de FPCT tout en respectant la réglementation en vigueur. Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP sera composé de :

- **Titres de créances négociables;**
- **Titres de créances émis par l'Etat Marocain;**
- **Titres de créances jouissant de la garantie de l'Etat Marocain;**
- **Obligations privées, Obligations subordonnées, Obligations subordonnées perpétuelles, Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons;**
- **Actions, certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscriptions cotés à la Bourse de Casablanca ;**
- **Titres d'Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM);**
- **Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Capital (OPCC);**
- **Titres de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT);**
- **Placement en devises à l'étranger selon la réglementation en vigueur;**
- **Dépôt à terme.**

Le FCP pourra également initier des opérations de prêt emprunt de titres et des opérations de pension de titres tout en respectant la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : **1 an et plus.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **04/05/2011.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée tous les vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage le premier jour ouvré qui suit la détermination de la valeur liquidative dans les locaux de Valoris Management et de Valoris Group et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès de Valoris Management et Valoris Group avant 11H30 du jour du calcul de la valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Le « FCP EMERGENCE SERENITE » est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum du montant souscrit.

 - Commission de rachat maximale :
 Les commissions de rachat s'élèvent à 1,5% HT maximum du montant racheté .

 - Cas d'exonération :
 A la discrétion du réseau placeur.

- Frais de gestion :
 - **Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par VALORIS MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.**
 -

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
-(1) Frais de publications	Selon les tarifs fixés par le journal
-(2) Commissaire aux comptes	20 000 HT
-(3) Commission AMMC	0,025% HT
-(4) Commission Dépositaire	0,06% HT si l'actif net est inférieur ou égal à 500 millions MAD ; 0,05% HT si l'actif net est supérieur à 500 millions MAD et inférieur ou égal à 1 milliard MAD ; 0,04% HT si l'actif net est supérieur à 1 milliard MAD.
-(5) Commission Maroclear	-(commission de gestion du compte émission- annuel) : 3 600 Dhs HT. -(droit d'admission- trimestriel) : selon les conditions en vigueur.
-Prestations de VALORIS MANAGEMENT	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★